Nations Unies S/2011/99



Conseil de sécurité

Distr. générale
3 mars 2011
Français
Original : anglais

Lettre datée du 3 mars 2011, adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité

J'ai l'honneur d'apporter réponse à votre lettre du 14 février 2011 (S/2011/98), dans laquelle vous vous référiez à la résolution 1284 (1999) du Conseil de sécurité instituant le mandat du Coordonnateur de haut niveau chargé de s'occuper des Koweïtiens et citoyens d'États tiers portés disparus et des biens koweïtiens disparus.

Les membres du Conseil réaffirment leur appui constant aux importants travaux menés par le Coordonnateur de haut niveau.

Je vous informe que le Conseil a décidé d'accéder à votre demande de prélèvement d'un montant de 239 750 dollars sur le solde du compte séquestre pour l'Iraq, créé en application de la résolution 1958 (2010) du Conseil, afin de financer la poursuite jusqu'au 30 juin 2011 des activités du Coordonnateur de haut niveau et de son personnel d'appui.

Le Conseil de sécurité souhaite qu'un rapport complet lui soit soumis d'ici au 30 juin 2011 sur les progrès accomplis pendant la période du mandat en cours du Coordonnateur de haut niveau.

Le Président du Conseil de sécurité
(*Signé*) **Li** Baodong

1125206 (F) 040311 040311

